

COMMUNIQUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
PRES LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE D'ABIDJAN

A la suite de l'homicide, dans la nuit du 29 au 30 septembre 2024, de DEAGOUE Mars Aubin alias Général Sorcier, le nommé KAMBOU Sié, Secrétaire général de la FESCI, mis en cause et convoqué par la Direction de la Police Criminelle, s'est présenté, dans les locaux de la police, avec les nommés GNONSORO Aubin Cédric, YAPO Aléchi Yves Laurel, ASSALE Bonaventure, ASSALE Thierry, KRAMO Ballo Eric Hermann, armés de gourdins et de machettes.

Les susnommés ont tous été interpellés et conduits, avec le nommé SIDIBE Abdoul Karim alias Ladjé SIDIBE, devant le Procureur de la République d'Abidjan.

Une information judiciaire a été ouverte au cabinet de Madame le doyen des juges d'instruction à leur encontre, selon leur participation, pour les faits d'association de malfaiteurs, d'assassinat sur la personne de DEAGOUE Mars Aubin alias Général Sorcier, et les faits de complicité d'assassinat et de coups mortels sur la personne de DIOMANDE Khalifa.

Ils ont tous été placés sous mandat de dépôt.

Le Procureur de la République informe l'opinion nationale qu'avant le meurtre de DEAGOUE Mars Aubin, une procédure était en cours à son parquet à la suite d'une plainte de Monsieur Ibrahim DIOMANDE contre les nommés Assy Benié dit TOUMBA, OGOU Franck Eric dit Katanga et SAWADOGO Aroune dit Soundjata, tous membres de la FESCI, après la mort de son jeune frère Khalifa DIOMANDE, 30 ans, étudiant en Master 2 de Criminologie et également membre de la FESCI.

Selon les premiers éléments de l'enquête, ASSY Benié, mécontent de l'issue d'une affaire d'obtention de bourse universitaire, aurait demandé à OGOU Franck Eric de « traiter » Khalifa DIOMANDE ; ce qui fut fait avec le concours de SAWADOGO Aroune.

OGOU Franck Eric et SAWADOGO Aroune tendaient un guet-apens à Khalifa DIOMANDE, l'immobilisaient et le faisaient conduire à l'arrière de l'École Normale Supérieure (ENS), où il était sérieusement battu. Il était ensuite transporté, par ses bourreaux, au CHU de Cocody.

Victime de plusieurs traumatismes, Khalifa DIOMANDE recevait des soins avant d'être libéré par les agents de santé et conduit à son domicile, dans un état critique, par Djakadja KONE, un membre de la FESCI. Il y décédait le 29 août 2024.

Interpellé dans le cadre du meurtre de DEAGOUE Mars Aubin et interrogé sur la mort de Khalifa DIOMANDE, KAMBOU Sié a déclaré que Khalifa DIOMANDE alias Major avait reçu un coup mortel lors de la bastonnade du nommé IRIE BI Djo, un étudiant dissident de son organisation, et que les auteurs de cette bastonnade sont des membres de ladite organisation, dont DANHO Kamel Junior alias " Kada", qu'il désigne, du reste, comme étant celui qui a porté le coup mortel.

Lors de son audition, GNONSORO Aubin Cédric a soutenu, quant à lui, qu'aucun crime ne peut être commis dans le milieu de la FESCI sans que le nommé KAMBOU Sié n'en soit informé.

Dans le cadre des procédures en cours, les nommés KONIN Ané Cyriac dit Yanko, KOUESSI Toty Joël dit Non coupable, Assy Benié dit TOUMBA, OGOU Franck Eric dit Katanga, SAWADOGO Aroune dit Soundjata, GBAYERE Bessou Prince dit Président et DANHO Kamel Junior alias Kada, tous membres de la FESCI, sont activement recherchés.

Le Procureur de la République tient à rassurer la population et particulièrement les familles des victimes quant à la détermination de son parquet à faire toute la lumière sur ces faits graves et à faire subir la rigueur de la loi pénale à tous les auteurs et complices.

Fait à Abidjan, le 07 octobre 2024

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE



Koné Braman Oumar
Magistrat Hors Hiérarchie